



ined

INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRA
PHIQUES

www.ined.fr

SJ/CG

DECISION N°2024-032

portant délégation de signature de Madame Carole BONNET et Madame Marion LETURCQ en qualité de co-responsables de l'unité de recherche 9

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de Directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2019-436 du 3 décembre 2019 portant nomination et délégation de signature de Madame Marion LETURCQ en qualité de co-responsable de l'unité de recherche 9 (Démographie économique (UR 9) ;

Vu la décision n°2022-299 du 2 novembre 2022 portant nomination et délégation de Madame Carole BONNET en qualité de co-responsable de l'unité de recherche 9 ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à Madame Carole BONNET directrice de recherche et Madame Marion LETURCQ chargée de recherche, co-responsables de l'unité de recherche 9, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes et documents nécessaires au fonctionnement de l'unité de recherche 9, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée aux intéressées et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.